



UNC-INFOS

LETTRE MENSUELLE DU SIÈGE DE
L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

N°158 - Avril 2025 - uncdir@unc.fr

(C) Jean-Raphaël Drahi

(C) ECPAD

Éditorial

UNC-INFOS ce mois-ci détaille essentiellement tout ce que vous devez savoir sur les grands rendez-vous des 23 et 24 mai prochains : l'assemblée générale statutaire annuelle et le conseil des départements.

Bonne lecture !

Xavier Pons
Directeur administratif

Agenda

Programme des 23 et 24 mai

☛ Vendredi 23 mai

Assemblée générale, à la mairie du 8^e arrondissement : accueil à partir de 13h30, début de séance à 14h00, fin à 17h30 (horaires à confirmer).

☛ Samedi 24 mai

Conseil des départements à l'École militaire : accueil à partir de 8h15, début de séance à 9h15, fin à 16h30 (horaires à confirmer).

Assemblée générale

Chaque fédération départementale va recevoir un formulaire de candidature afin de proposer un ou des candidats, parmi les personnes physiques membres des associations locales de leur ressort, pour le renouvellement du 2^e collège du 2^e tiers. Chaque candidature doit comporter obligatoirement l'extrait de la délibération du conseil d'administration de la fédération départementale, ou l'accord de tous les membres du bureau de la fédération concernée, signé de son président ou du vice-président et de son secrétaire. **Vous noterez que le conseil d'administration vous encourage à présenter des candidats qui ont des compétences particulières (finances, juridique, communication...) ou qui sont issus de l'Education nationale.**

Les dossiers devront parvenir au siège de l'UNC pour le 5 mai.

Enfin, toutes les fédérations départementales doivent être représentées à cette réunion statutaire par leur président ou un adhérent mandaté, par le biais de la fiche d'inscription.

Le nom est à communiquer au siège national pour le 5 mai.

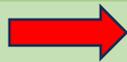
Rappel : le vote par procuration est interdit.

Assemblée générale (suite)

Les convocations à l'AG vont être adressées à toutes les fédérations départementales le 11 avril. Chacune d'elle a été informée du nombre de voix dont elle dispose, en fonction de son effectif à jour au 31 décembre 2024 (cf. statuts article 5 alinéa 7).

Ont été joints à cette convocation, avec la feuille d'inscription :

- l'ordre du jour arrêté par le CAN, sur proposition du bureau national,
- le rapport moral et d'activités 2024,
- le rapport de gestion 2024 et le budget prévisionnel 2026,
- la motion de législation et la déclaration d'action civique et de mémoire 2025,
- le formulaire de candidature pour le renouvellement du 2^e collège du 2^e tiers,
- les redevances 2024 (nombre de voix).



Modalités pratiques

Les frais de déplacement sont à la charge du siège national, sur présentation de justificatifs : 1 nuit avec un plafond de 155 € pour une chambre avec petit-déjeuner, taxe de séjour incluse ; 2 repas à 35 € ; 1 aller-retour en train en 1^{re} classe de la gare la plus proche du domicile à Paris ; 2 allers-retours en métro.

Où : mairie du 8^e arrondissement, **3 rue de Lisbonne** (entrée principale à la différence de l'année dernière), Paris 8^e - Métro : Saint-Augustin (ligne 9) ou Saint-Lazare (lignes 3, 12, 13 et 14).

Accueil : à partir de 13h30

N'oubliez surtout pas de vous munir d'une pièce d'identité pour vous présenter à l'accueil.

Conseil des départements

Le conseil des départements s'adresse aux présidents des départements ou à leur représentant. Ceux-ci peuvent venir accompagnés.

Tous ces déplacements sont à la charge des départements, à l'exception du déjeuner, mais uniquement pour le président ou son représentant, pas pour les accompagnateurs qui payent leur déjeuner.

Merci de signaler pour le 12 mai au plus tard votre participation ou non : sophie@unc.fr

Programme de la journée du 24 mai (sous réserve de modification)

- ☛ **8h15** : Accueil-café
- ☛ **9h30** : Ouverture par le président national
- ☛ **10h00** : Table ronde sur l'avenir du monde combattant
- ☛ **11h15** : Point de situation sur l'aide aux blessés et témoignage
- ☛ **12h00** : Déjeuner
- ☛ **13h45** : Point de situation sur le recrutement
- ☛ **14h15** : Point de situation sur les éditions régionales de *La Voix du Combattant*
- ☛ **15h00** : Echange libre avec la salle
- ☛ **16h15** : Conclusion du président national
- ☛ **16h30** : Fin du conseil des départements

Conseil des départements (suite)

➔ Modalités pratiques

Où : École militaire, 1 place Joffre, Paris 7^e - Métro : École militaire (ligne 8) ou La Motte-Picquet Grenelle (lignes 6, 8 et 10).

Modalités d'accueil : à partir de 8h15.

Le stationnement des véhicules n'est possible dans l'enceinte de l'École militaire que pour ceux qui en ont fait la demande (sophie@unc.fr)

➔ Modalités d'inscription (identique à celles de 2024)

Les fédérations départementales vont recevoir mi-avril la note d'organisation du conseil des départements dans laquelle est détaillé le processus d'inscription. Il faudra tout d'abord s'enregistrer à partir d'une plateforme à l'adresse suivante :

<https://www.paris-ecole-militaire.fr/fr/forms/conseildesdepartements>

Après avoir rempli le formulaire, il suffira de s'enregistrer (en bas à droite) [1]. Votre demande d'enregistrement sera envoyée au siège national qui la validera. Vous recevrez alors par courriel une invitation numérique à votre nom avec un QR code [2] qu'il faudra présenter à l'entrée de l'École militaire le 24 mai, soit en format numérique, soit imprimée, **dans tous les cas accompagnée d'une pièce d'identité.**

Attention, il faut faire une demande par personne. Si vous venez accompagné, l'accompagnant doit faire une demande d'enregistrement également.

1

The image shows two screenshots from the registration process. The left screenshot is a blue registration form with fields for name, address, phone, email, and date of birth. A red arrow points from the 'Enregistrer' button to a warning icon. The right screenshot is a digital invitation titled 'CONSEIL DES DÉPARTEMENTS' for the 'ÉCOLE MILITAIRE' on 'Le 23 MAI 2024' from '08H30 à 16H00' at the 'AMPHITHEATRE DE BOURCET'. It includes a QR code and the name 'M. PONS Xavier' with ID 'ID000253758'. A red arrow points from the QR code to the warning icon.

"CONSEIL DES DÉPARTEMENTS"

ÉCOLE MILITAIRE
Le 23 MAI 2024
De 08H30 à 16H00

Lieu : AMPHITHEATRE DE BOURCET

MODALITÉS D'ACCÈS
Accueil et filtrage de 08H00 à 09H00
Accès au 1, place Joffre - 75007 Paris (piéton uniquement)

Merci de compléter le formulaire d'inscription ci-dessous.

ATTENTION: Pour des raisons de sécurité, chaque inscription est nominative et unique. Il n'est pas autorisé de s'inscrire plusieurs fois pour faire accéder, en votre nom, d'autres personnes à cet événement!

Quelque *
Nom *
Prénom *
Quartier *
Email *
Confirmation email *
Prénom *
Date de naissance *
Sexe *
Année *
Lieu de naissance *

Je le fait pour moi (pas de droits de gestion)

Enregistrer

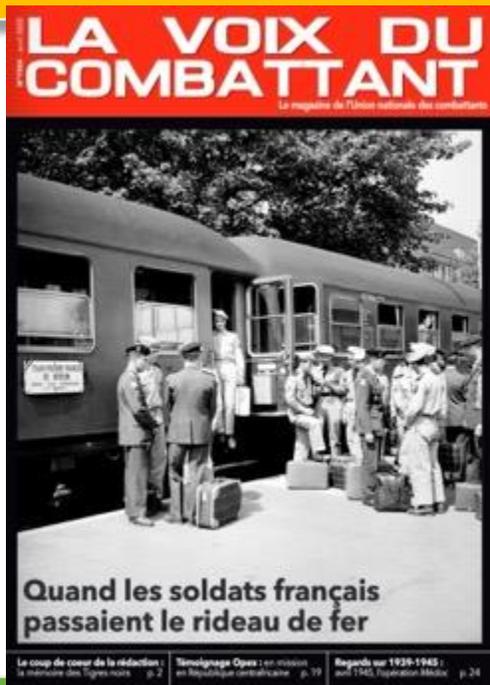
2

M. PONS
Xavier

ID000253758

Si vous ne suivez pas cette procédure, vous ne pourrez pas rentrer à l'École militaire.

La Voix du Combattant

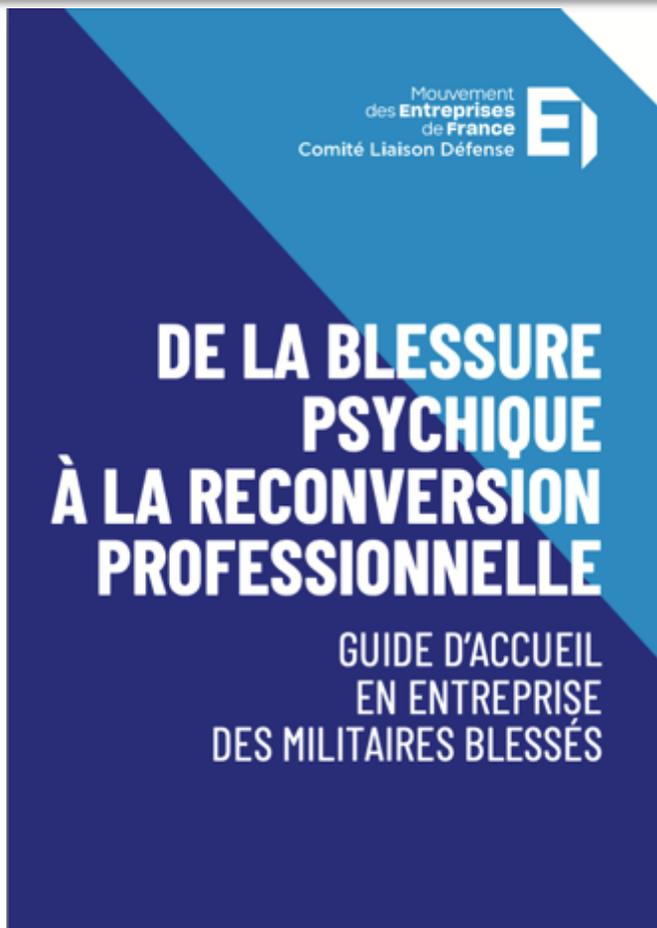


Le dossier du numéro de ce mois-ci est consacré au train militaire français de Berlin qui a transporté pendant plus de 40 ans les militaires de Strasbourg à Berlin, traversant ainsi l'Allemagne de l'Est. Ce dossier s'appuie sur une richesse de témoignages qui fait à elle seule toute sa valeur. En effet, de nombreux lecteurs ont répondu avec enthousiasme à notre appel à témoins, offrant leurs souvenirs de cette époque pas si lointaine où un rideau de fer déchirait l'Europe.

Cela prouve bien que tous nos adhérents ont des témoignages à partager, quel que soit leur parcours personnel.

N'hésitez pas à les envoyer !

Documents de référence



L'accompagnement des blessés est l'une des grandes causes soutenues par l'UNC. De la blessure psychique à la reconversion professionnelle... Comment favoriser l'intégration en entreprise de militaires blessés ? Telle est la question examinée lors du colloque, organisé le 24 mars par le comité liaison défense du Medef, auquel l'UNC était bien évidemment présente. Le trouble de stress post-traumatique constitue-t-il un handicap ? Handicap et compétitivité sont-ils compatibles ? Faut-il révéler son trouble psychique à son employeur, à son manager, à ses collaborateurs, à ses collègues ? Des aménagements de poste sont-ils nécessaires ? Toutes ces questions ont trouvé des réponses différentes selon les situations. L'accompagnement des blessés est l'une des grandes causes soutenue par l'UNC. Pour aller plus loin, le guide d'accueil pour lequel l'UNC a été contributrice, consultable ici :

<https://www.medef.com/fr/actualites/publication-du-guide-de-la-blessure-psychique-a-la-reconversion-professionnelle-guide-daccueil-en-entreprise-des-militaires-blesses>